EAU & ASSAINISSEMENT COLLECTIF

PASSEZ À LA MENSUALISATION !

DANS CERTAINES COMMUNES

Conditions d'accès à partir de 60€ TTC

sur la base de la facture eau et/ou assainissement de l'Agglomération de l'année 2024

Comment accéder à la mensualisation

Chaque abonné doit être à jour du paiement de ses précédentes factures.

Le prélèvement mensuel ne sera pas mis en place la première année du contrat d'abonnement

Pour être mensualisé à partir de 2024 : date limite de dépôt au : 1er février 2024

Echéancier et prélèvements

Pour toutes les modalités, se référer au règlement disponible dans les mairies des communes concernées de l'Agglomération et sur : www.agglo-chaumont.fr

À chaque période

La mensualisation sera calculée sur 80% de la consommation de l'année précédente, répartie de mars à octobre.

En fin de période

À la fin de chaque période de 8 mois, après le relevé du compteur d'eau, une facture sera établie et indiquera le solde à régler :
> Si les prélèvements ont été inférieurs au montant réellement dû, le solde sera prélevé sur le compte de l'abonné en novembre, déduction faite des prélèvements déjà effectués
> Si les prélèvements ont été supérieurs, le trop-perçu sera remboursé sur le compte de l'abonné.

Reconduction tacite l'année suivante sauf indication contraire

Une seule et même facture pour l'eau et l'assainissement collectif lorsque les services sont gérés par l'Agglomération de Chaumont.

Modalité de paiement complémentaire

Mensualisation des factures à compter du 1er mars 2024

AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Pour retirer le dossier d'adhésion à la mensualisation

En mairies des communes concernées de l'Agglomération

Au C'SAM
5 avenue Emile Cassez
52000 Chaumont

Sur internet
www.agglo-chaumont.fr
> rubrique «Eau et assainissement»

Date limite pour adhérer à la mensualisation : 1er février 2025

Envoyer ou déposer votre dossier

Dans les mairies des communes concernées de l'Agglomération

Par voie postale ou en dépôt papier
à l'accueil du C'SAM
Régies Eau et assainissement
5 avenue Emile Cassez
52000 Chaumont

Par mail
à l'adresse suivante
eau-assainissement@agglo-chaumont.fr

À joindre au dossier

- ☐ Contrat de mensualisation signé
- ☐ Mandat de prélèvement signé
- ☐ RIB

POUR LES ABONNÉS MENSUALISÉS

Relevé des compteurs fin septembre / début octobre

JAN FEV MAR AVR MAI JUI JUIL AOU SEP OCT NOV DEC

Période de mensualisation de mars à octobre

Prélèvement du solde le 10 du mois

POUR LES ABONNÉS NON MENSUALISÉS

Envoie des factures d'acompte (1er semestre)

Envoie des factures de solde (2ème semestre)

JAN FEV MAR AVR MAI JUI JUIL AOU SEP OCT NOV DEC

Relevé des compteurs fin septembre / début octobre

MOYENS DE PAIEMENT TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION

Virement bancaire sur le compte de la Trésorerie SGC Chaumont / IBAN FR36 3000 1002 2600 0000 075
> Payfip (sur Internet, via carte bancaire) > TIP (centre d'encaissement de Lille) > Chez un buraliste agréé >